

Le déconfinement connaît son premier couac !

Article rédigé par *Journal international de Médecine*, le 20 mai 2021



Source [Journal international de Médecine] Que serait un déconfinement sans ses traditionnels couacs bureaucratiques ?

Ne font-ils pas après tout parti du fameux « *art de vivre* » à la française dont le gouvernement assure la promotion ? Le 17 mai, devant les caméras de BFMTV, le Ministre de la Santé Olivier Véran ouvrait la porte à un éventuel assouplissement de l'obligation du port de masque dans l'espace public et en extérieur : « *on en est pas encore là. On y arrivera bientôt* ».

Pour l'avenir, Olivier Véran propose une distinction entre la situation des villes et des grands espaces. Pour les zones fortement peuplées « *tant qu'on n'a pas un niveau de couverture vaccinale adéquate* », la prudence recommanderait de maintenir l'obligation. En revanche, s'agissant des plages, des montagnes et des forêts « *on doit pouvoir être rapidement amené à revenir sur l'obligation du port du masque dans cette situation* » si « *la circulation du virus continue à baisser* ».

Il n'en fallait pas plus à la préfecture de Seine-et-Marne pour annonce sur Twitter mardi 18 mai dans l'après-midi la fin de l'obligation du port du masque, sauf exception. Mais quelques heures après, c'est un véritable virage à 180 degrés opéré par le représentant de l'État : le masque sera bien obligatoire jusqu'à la fin du mois. Contacté par *Le Parisien*, la préfecture met en avant « *une erreur de manip* » tout en reconnaissant être allée « *un peu vite* » sur le dossier. Mais loin d'être une simple erreur de « *clic* », l'arrêté portant signature du préfet – qui ne doit pas avoir personnellement la charge du compte Twitter ! – était bien en ligne sur le site de la préfecture. Pour justifier la mesure, le préfet avançait alors l'amélioration du taux d'incidence, descendu à 218 nouveaux cas de Covid-19 pour 100 000 habitants (un chiffre qui reste bien plus élevée que le seuil d'alerte fixé à 50 cas pour 100 000 habitants et également supérieur à la moyenne nationale). En Ardèche, la préfecture a dans un premier temps annoncé que le masque ne serait plus obligatoire en dehors des zones à forte concentration de population, la mesure a finalement été « *suspendue* », a appris France Bleu Drôme Ardèche. Enfin, dans la Creuse, la préfecture a évoqué un allègement avant de finalement expliquer que « *les aménagements annoncés par la préfète de la Creuse sont différés dans l'attente d'une harmonisation nationale* ». Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)